



الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي والبحث
العلمي

نص 2016/28479

السادة

رؤساء الجامعات

الموضوع: حول مشروع تحديث التعليم العالي لدعم التشغيلية.

تحية طيبة

تستعد وزارة التعليم العالي والبحث العلمي للانطلاق في تركيز مشروع تحديث التعليم العالي لدعم التشغيلية وذلك بالاستناد إلى نتائج أعمال التفكير حول إصلاح التعليم العالي والبحث العلمي ومخطط العمل الاستراتيجي للقطاع مع أفق 2025. وقد تم تمويل هذا المشروع عبر اتفاقية قرض بين الحكومة التونسية والبنك الدولي للإنشاء والتعمير (قرض عدد TN/8590).

يرمي مشروع إصلاح التعليم العالي من أجل دعم التشغيلية الى تحقيق هدفين أساسيين نص عليهما المخطط الخماسي لقطاعي التعليم العالي والبحث العلمي وهما:

- تحسين تشغيلية خريجي التعليم العالي لضمان ادماج أفضل لهم في سوق الشغل،

- تدعيم منظومة التصرف في قطاعي التعليم العالي والبحث العلمي.

ومن الناحية المنهجية سيقع اعتماد صنفين من المبادرات في اطار المشروع:

(أ) اجراءات دعم هيكلية وشاملة تهدف إلى تدعيم صياغة الاستراتيجيات وتنفيذها وإرساء

مشاريع نموذجية ومراجعة النصوص القانونية وتدعيم القدرات في مجالات ذات طابع عام:

إبرام الصفقات، البرمجة، متابعة وتقييم انجاز المشاريع، صياغة النصوص القانونية.

وزير التعليم العالي والبحث العلمي
محمد بن علي

(ب) اجراءات تحفيزية تهدف الى تمويل مشاريع تتم صياغتها بشكل تشاركي من طرف الجامعات ومؤسسات التعليم العالي والبحث ومراكز البحث ودواوين الخدمات الجامعية تلبية حاجيات محددة وتتماشى مع أهداف المشروع والنتائج المرجوة منه.

وفي هذا الإطار تم تخصيص اعتمادات يتم إسنادها على أساس تنافسي باعتماد آلية برنامج دعم الجودة PAQ كآلية تمويل تم إقرارها في إطار مشروع إصلاح التعليم العالي من أجل دعم التشغيلية. حيث سيتم إسناد الاعتمادات المذكورة في إطار طلبات عروض تقوم على أساس تنافسي ووفق إستراتيجية التمييز الايجابي لفائدة المؤسسات الفتية.

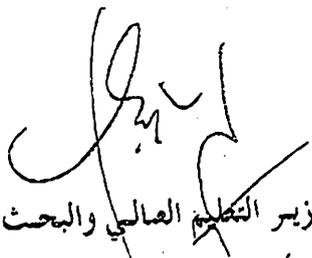
وبناء على ما ورد بيانه، ندعو السادة رؤساء الجامعات والمديرين العامين لمراكز البحث ودواوين الخدمات الجامعية الى دعم هذه المبادرة باعتبار أن القسط الأوفر من الاعتمادات المخصصة في هذا الإطار ستكون من نصيب المؤسسات الراجعة لهم بالنظر.

وحيث أنه استعدادا للانطلاق في تنفيذ مشروع اصلاح التعليم العالي من أجل دعم التشغيلية سيتم الاعلان عن طلبي لتقديم ترشحات لانتقاء منسقين يتولون برجة ومتابعة وتقييم انجاز محاور المشروع (الملحقين 1 و 2). كما يتولى هؤلاء مهمة تدعيم المنهج المنفتح والتشاركي الذي أقره المشروع والذي ستعتمده وحدة التصرف حسب الأهداف التي تم احداثها لمتابعة تنفيذ المشروع وذلك من خلال التشاور الدوري مع مختلف المتدخلين في تنفيذه وابرار تقدمه ونتائجه في المراحل الهامة من الانجاز.

إننا نعول على حسن تعاونكم ودعمكم قصد حث الخبراء وذوي الكفاءات العالية من الجامعيين في هذا الخصوص لتقديم ترشحهم في هذا الإطار (www.mes.tn).

مع الشكر الجزيل سلفا لحسن ايلاء الموضوع ما يستحق من عناية .

و السلام


وزير التعليم العالي والبحث العلمي
نصليهم خلبوس



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Annexe 1.
Description des deux volets de mesures systémiques

Volet 1. Mesures d'appui en soutien à l'Employabilité consiste en un ensemble de mesures systémiques visant à développer et à maintenir des capacités et plus globalement un environnement favorable à l'employabilité des futurs diplômés. Trois volets d'appui sont prévus par le Projet et soutiendront (i) une meilleure connexion des institutions avec le marché du travail et la demande sociale, (ii) le développement d'une université innovante et entrepreneuriale et, (iii) la promotion d'une université moderne et propice au développement des aptitudes, des initiatives et de la réussite des étudiants. Ces mêmes volets sont appuyés par des mesures incitatives via le mécanisme du PAQ.

A) Volet 1.1 Meilleure connexion des institutions d'enseignement et de recherche avec le marché du travail et la demande sociale.

Objectifs. a) Adapter la formation à la demande économique et sociale et b) renforcer les structures et mécanismes de suivi et d'aide à l'insertion professionnelle.

Résultats attendus. Au terme des activités à mettre en place, les institutions universitaires (EES, ISETs et universités):

- auront développé leur capacité à analyser leur environnement économique et à identifier les besoins en compétences et métiers auxquels elles peuvent former ;
- maîtrisent les outils de conception et de mise en œuvre d'une formation qui insère ;
- sont dotées d'un modèle de gouvernance adapté en termes de proactivité et de redevabilité ;
- disposent de mesures réglementaires et financières pour développer la co-construction de Projets de formation ;
- ont valorisé et rendu plus visible la fonction des structures et mécanismes de suivi et d'aide à l'insertion professionnelle ;
- ont renforcé ces structures pour la production et l'analyse des données ainsi que pour l'information de toutes les parties prenantes.

B) Volet 1.2 Développement d'une université innovante et entrepreneuriale.

Objectifs. a) Développer une université entrepreneuriale, b) Renforcer l'interfaçage et la synergie entre acteurs de l'innovation et, c) Soutenir le dispositif de valorisation des résultats des projets de

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

SL
Slim Khalbous

Les résultats attendus de ce volet sont :

- une gouvernance appropriée à l'émergence d'une université entrepreneuriale basée sur les standards internationaux est expérimentée,
- une éducation entrepreneuriale renforcée,
- un écosystème de l'entrepreneuriat au sein de l'université est expérimenté,
- une politique d'interfaçage et de réseautage est définie au sein du Système de Recherche Innovation (SRI),
- un écosystème de l'innovation plus efficient et attractif est impulsé,
- une culture de valorisation de la RI et d'entrepreneuriat est développée.

C) Volet 1.3 Promotion d'une université moderne propice au développement des aptitudes, des initiatives et de la réussite des étudiants

Objectif. Amélioration des services de soutien aux étudiants.

Les résultats attendus de ce volet sont :

- Une stratégie globale des services rendus aux étudiants est élaborée par les acteurs concernés de manière concertée,
- Un environnement structuré des services de soutien aux étudiants est organisé,
- Des projets fédérateurs pour améliorer les services aux étudiants sont mis en place.

Volet 2. Mesures d'appui pour améliorer la gouvernance et la gestion consiste en un ensemble de mesures structurelles systémiques de soutien et d'appui visant à (i) moderniser la Gestion du système d'enseignement supérieur et soutenir l'autonomie des institutions, (ii) renforcer le système d'assurance qualité (interne et externe) et, (iii) expérimenter un nouveau mode de financement basé sur la performance.

A) Volet 2.1 Moderniser la Gestion du système d'enseignement supérieur et renforcer l'autonomie des universités et des établissements.

Objectifs. a) Instaurer l'autonomie des universités et des institutions d'enseignement supérieur et de recherche (EES et centres de recherche), b) Promouvoir la bonne gouvernance du système de recherche innovation, c) Moderniser la gestion et la gouvernance de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, les mesures soutiendront :

- La planification stratégique des universités et des établissements d'enseignement supérieur,
- Un pilotage sectoriel réussi par la définition et l'exécution d'une meilleure politique en matière d'information et de gestion de données de bonne qualité avec notamment, le développement d'un système de gestion et d'information de l'enseignement supérieur pleinement fonctionnel, l'amélioration du reporting annuel, y compris sur les perspectives du marché du travail (taux d'insertion, etc.) et la révision du système d'orientation en offrant davantage de flexibilité en termes d'accès et de choix d'études.
- Les questions liées à l'autonomie des universités qui seront examinées en profondeur dans le cadre d'ateliers de réflexion, de mesures de renforcement des capacités, et de manière plus large de conseils sur d'autres types de réformes législatives et de statuts des universités.

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

49
Slim Khalbous

- Le développement du leadership et d'une gestion plus efficace des institutions compte tenu de leur lien étroit avec la question de l'autonomie des universités.

B) Volet 2.2 Renforcer le système d'assurance-qualité à tous les niveaux et l'harmoniser avec les standards internationaux.

Objectifs. a) dynamiser l'assurance qualité interne des universités et des EES et b) soutenir un système holistique d'assurance qualité externe opérationnel et efficient intégrant la certification du management de ses structures centrales, la labellisation des structures de recherche et l'accréditation des cursus et des EES.

Les résultats attendus de ce volet sont :

- Dynamiser les Comités pour la Qualité (Universités et EES/ISETs)
- Renforcer le système d'assurance qualité externe et le rendre plus efficient et davantage autonome
- Promouvoir l'accréditation des programmes, des institutions et de l'organisation.

Volet 2.3 Financer les structures de l'enseignement supérieur sur la base de leur performance.

Objectifs/résultats. a) Développer un modèle et une feuille de route vers un financement basé sur la performance et b) piloter le nouveau modèle de financement.

Annexe 2.

Description des cinq volets thématiques du PAQ

Chaque Volet du PAQ se déroulera en deux principales phases :

- **Phase I.** Une première phase concerne la préparation de la mise en place du volet concerné;
- **Phase II.** Dans une deuxième phase, et en réponse à un appel à propositions, chaque institution récipiendaire d'allocations exécutera son/ses sous-projet(s) respectif(s) dans le cadre d'un contrat passé avec le MESRS et selon les procédures établies (Cf. Manuel de Procédures opérationnelles du PAQ).

Les volets du PAQ prévus par le PromESSE/TN sont détaillés ci-après :

1- Volet 1. PAQ pour une meilleure connexion au marché du travail. Ce volet des fonds compétitifs soutiendra les projets visant à : (i) renforcer les parcours co-construits préparés en partenariat entre professionnels et les établissements d'enseignement et de recherche scientifique (EESR) afin de mieux les aligner avec les besoins du marché du travail et d'inclure davantage de parcours co-construits et structurés au niveau des études doctorales, (ii) soutenir les cursus innovants et d'excellence et, (iii) doter les universités et les EESR d'une gestion adaptée au pilotage des cursus qui insèrent ainsi que soutenir les activités des structures d'aide à l'insertion des étudiants et de suivi de leur devenir professionnel.

2- Volet 2. PAQ pour une Université Innovante et entrepreneuriale. Les résultats attendus sont la mise en place d'un écosystème de l'innovation plus efficient et attractif, une culture entrepreneuriale mieux orientée vers la valorisation des résultats de la recherche et l'émergence d'une université entrepreneuriale. Les fonds compétitifs au titre de cette catégorie soutiendront les projets visant à développer ou introduire une culture entrepreneuriale au sein des universités, un enseignement pour la création d'entreprises et de start-ups, des bourses de mobilité aux doctorants pour des séjours en entreprises ainsi que des mesures incitatives pour appuyer les meilleures initiatives entrepreneuriales et de valorisation des résultats des projets de fin d'études et de recherche innovation.

3- Volet 3. PAQ pour l'Amélioration des services aux étudiants contribuera à la promotion d'une université moderne propice au développement des aptitudes, des initiatives et de la réussite universitaire ; les financements subsidiaires seront octroyés aux services de soutien aux étudiants (au sein du ministère, universités, EESRS et œuvres universitaires) pour financer les activités visant à les soutenir tout le long de leurs cursus (de l'orientation pré-universitaire à l'aide à leur insertion professionnelle) et ce, via : (i) l'information, l'orientation personnalisée et la communication autour des métiers qui insèrent, des compétences requises et des moyens de les acquérir avec succès, etc., (ii) l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des étudiants tout le long de leurs cursus, (iii) les activités associatives culturelles, scientifiques et sportives pour le bien-être physique et psychique des étudiants, etc.

4- Volet 4. PAQ Gouvernance et Capacité de Gestion vise à atteindre les objectifs de moderniser la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche innovation et d'instaurer l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Le Projet concerne toutes les structures du système

d'enseignement supérieur et de recherche et traitera de (i) l'Autonomie institutionnelle pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques préparés par les institutions universitaires dans leurs démarches respectives et volontaires d'accéder à une autonomie institutionnelle plus avancée , (ii) Renforcement du BEPP et des observatoires pour moderniser le système de communication et d'information, renforcer l'usage des TICs et développer l'e-administration en complément du projet de mise en place d'un système de gestion intégré reliant le MESRS à toutes les composantes du système d'enseignement et de recherche, (iii) l'amélioration de la Gouvernance des Centres de recherche et leur dotation d'un mode managérial davantage orienté vers les résultats attendus de leurs missions respectives et répondant aux besoins et attentes des entreprises avec lesquelles ils ont à traiter, (iiii) la Modernisation de la vie universitaire via le financement des projets émanant des structures en charge de la gestion de la vie universitaire pour exécuter une partie ou la totalité du plan stratégique d'amélioration de la capacité de leur gestion qui sera élaboré et validé en amont.

5- Volet 5. PAQ Assurance Qualité & Accréditation soutiendra les activités des Comités pour la Qualité des EESRS et des universités, l'accréditation institutionnelle et des cursus, la labellisation des structures de recherche ainsi que les projets de certification des compétences (étudiants et formateurs) pour une meilleure employabilité des jeunes diplômés et la visibilité des cursus qui insèrent.

Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Slim Khalbous